

--> Guid'Asso, le nouveau réseau d'accompagnement des associations

Actualité législative publié le 21/10/2022, vu 1131 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Un travail de préfiguration copiloté entre différents services a donné lieu au lancement du réseau Guid'Asso en 2021.

-> Téléchargez le guide pratique de l'association !

L'appui aux associations est un enjeu important. Pourtant, certaines associations peinent à trouver une réponse de proximité qui soit adaptée à leurs besoins. Pour lutter contre ces disparités territoriales et favoriser l'articulation des multiples acteurs de l'accompagnement, l'État et Le Mouvement Associatif lancent un nouveau réseau d'appui aux associations : le réseau Guid'Asso. Fruit d'un travail de co-construction amorcé au plan national, Guid'Asso se veut porteur d'un service de proximité d'accueil, d'orientation, d'information et d'accompagnement des associations. Il a pour but de rendre l'appui aux associations plus lisible et plus visible.

Pour ce faire, un état des lieux de l'accompagnement a été lancé en Maine-et-Loire et en région. Le délégué départemental à la vie associative et la fédération des centres sociaux du Maine-et-Loire et de la Mayenne sont les co-animateurs de cette démarche. Ils proposent des temps d'échange et un questionnaire à renseigner par toutes les structures offrant déjà un accompagnement aux associations de leur territoire, dont bien sûr les collectivités. Ce dernier sera en ligne jusqu'au 24 juillet 2022.

Dès 2023, ce nouveau réseau Guid'asso va émerger pour prendre le relai du réseau PLAIA (Points Locaux d'Accompagnement et d'Information des Associations). Guid'Asso rassemblera des collectivités, des structures porteuses d'une mission de service public, des associations... Les structures labellisées bénéficieront d'une mise en réseau, de formations et, pour certains niveaux d'accompagnement, d'un soutien financier.

Si votre commune ou EPCI est intéressée par cette démarche, n'hésitez-pas à contacter Benoit BESSE, DDVA et référent vie associative au SDJES, à l'adresse suivante : benoit.besse@acnantes.fr

Pour accéder au questionnaire en ligne cliquez sur le lien suivant :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recensement-guidasso-pdl-2022

Guide pratique de l'association

Edition 2022



Créez et gérez facilement votre association



Source: associatheque.fr

Pour plus d'infos : Appel public à la générosité : à quelles conditions ?

Voir aussi le guide : Recevoir des dons

Articles sur le même sujet :

- Guide pratique de l'association
- Recevoir des dons
- Obtenir une subvention publique
- Organiser une loterie associative
- Organiser une buvette
- Rémunérer un dirigeant d'association
- Rembourser les frais d'un bénévole
- Réussir l'assemblée générale de son association
- Réussir la création d'une association
- A quelles conditions une association peut-elle recevoir des dons ?
- Dons aux associations : quelle réduction d'impôt ?
- Comment déduire un don de l'IFI en 2021 ?
- Quelle réduction d'impôt pour les dons des entreprises (mécénat) ?
- A quelles conditions un don alimentaire donne-t-il droit à une réduction d'impôt ?
- Comment évaluer un don en nature ?
- Une association peut-elle remettre un reçu fiscal pour don?
- Qu'est-ce qu'une association d'intérêt général?
- Comment demander un rescrit mécénat ?
- Les dons perçus par une association sont-ils imposables ?
- Associations: comment recevoir un legs ou une donation?

- Comment trouver un mécène pour financer une association ?
 Comment trouver un sponsor pour financer une association ?

-> Téléchargez le guide pratique de l'association !